

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 1996 du budget annexe des eaux que je soumets à votre approbation a été arrêté à 310 777 358 F.

Ce montant est peu significatif du volume d'activités en raison de l'affermage, d'une part, et de la comptabilité de la TVA, d'autre part.

Globalement, le budget 1996 est d'un ordre de grandeur comparable à celui de 1995 (baisse de 14,8 MF, soit de l'ordre de 4,5 %).

Les investissements se situent à un niveau de 147,7 MF. Les dépenses d'exploitation atteignent 163,077 MF.

Budget primitif 1996 - budget annexe des eaux - présentation générale - (en F) - tableau n° 1 -

	Dépenses	Recettes
Exploitation -		
mouvements réels	56 399 016	153 489 617
autofinancement	44 500 000	
amortissements	62 177 736	9 587 135
total exploitation	163 076 75	163 076 752
Investissement -		
mouvements réels	138 113 471	41 022 870
autofinancement		44 500 000
amortissements	9 587 135	62 177 736
total investissement	147 700 606	147 700 606
total du budget	310 777 358	310 777 358

- Rappel des caractéristiques de ce budget -

1 - caractéristiques financières :

Ce budget constate, en exploitation, essentiellement les mouvements financiers entre la Communauté urbaine et ses fermiers et, en investissement, le programme des travaux communautaires.

Les crédits sont inscrits pour leur montant toutes taxes comprises. Les dépenses d'investissement sont assujetties à la TVA. La récupération de la TVA est constatée en recettes d'investissement et nécessite des opérations d'ordre, en dépenses et en recettes, qui alourdissent les masses budgétaires sans en modifier l'équilibre.

2 - caractéristiques techniques :

La distribution de l'eau potable sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon est assurée par 3 600 kilomètres de canalisations, auprès de 260 000 abonnés environ. Le captage des eaux se fait en amont, dans la zone des champs captants de Crépieux Charmy, sur 375 hectares, pour une production de 120 millions de mètres cubes par an en moyenne. Les eaux sont produites et traitées par les usines de Crépieux et de Croix-Luizet et si besoin est par l'usine de secours de Rillieux la Pape.

SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée à 163 076 752 F, ce qui représente une augmentation de 1,64 % par rapport à 1995. L'autofinancement net dégagé est de 44,5 MF, soit + 3,49 %. L'autofinancement brut s'élève à 97,091 MF, soit une progression de 3 %.

- Analyse des produits -

La section d'exploitation constate les flux financiers entre la communauté urbaine de Lyon et les trois compagnies fermières. Aussi, l'essentiel des produits est-il assuré par la redevance. Avec 147,195 MF, elle représente 96 % des recettes réelles qui s'élèvent à 153,489 MF.

Le premier élément de la redevance, au titre de la dette des biens transférés à la date de l'extension de l'affermage (le 1er janvier 1987) et selon le tableau d'amortissement, est de 80,499 MF.

Le deuxième élément, au titre de l'exploitation du service, est calculé par application du coefficient multiplicateur K fixé par le contrat d'affermage et qui s'établit à 1,333910 pour le 1er semestre 1996, est de 66,696 MF.

Les remboursements des charges sociales des personnels détachés (2,750 MF), de la contre-valeur de la taxe due à Voies navigables de France (VNF) (1,150 MF) et des taxes foncières qui grèvent les bâtiments d'exploitation affermés (1,7 MF) constituent les autres recettes d'exploitation.

Budget principal 1996 - budget annexe des eaux - produits d'exploitation (TTC) - (en F) - tableau n° 2 -

Compte	Libellés	Budget primitif 1995	Budget primitif 1996	Evolution 1996/1995 (%)
64	Charges de personnel	2 600 000	2 750 000	5,77
	- remboursement par les fermiers			
70	Vente de produits (honoraires)	92 000	40 000	- 56,52
75	Autres produits de gestion courante	65 921 750	67 845 500	2,92
	- redevance d'exploitation (2° élément	64 721 750	66 695 500	3,05
	- redevance Voies navigables de France	1 200 000	1 150 000	- 4,17
76	Produits financiers	81 196 690	80 509 117	- 0,85
	- remboursement par les fermiers de la dette (1er élément)	75 981 384	75 295 070	- 0,90
	- autres (dont usine de secours)	5 215 306	5 214 047	- 0,02
77	Produits exceptionnels	10 592 909	11 932 135	12,64
	- amortissements	8 747 909	9 587 135	9,59
	- remboursement taxes foncières	1 200 000	1 700 000	41,67
	- autres (dont rattachement des produits à l'exercice)	645 000	645 000	0,00
sous-total produits réels hors amortissement		151 655 440	153 489 617	1,21
total général des produits		160 403 349	163 076 75	1,67

- Analyse des charges -

Les charges réelles, hors dette, s'élèvent à 22,687 MF et restent stables. Ce sont, pour l'essentiel, des refacturations du budget de l'assainissement : frais de personnel (6,590 MF), charges de structure

(2,6 MF). Les impôts, taxes et redevances trouvent leur contrepartie en recettes par le biais des remboursements.

La charge des intérêts a diminué de 1,86 %. L'annuité totale passera de 74,609 MF en 1995 à 77,639 MF en 1996 en raison d'une accélération de l'amortissement du capital de l'ordre de 3 MF. Le montant de l'annuité est à rapprocher du remboursement de celle-ci par les fermiers. Le taux de couverture est de 103,68 %. C'est le résultat favorable des opérations de gestion active de la dette.

Budget primitif 1996 - budget annexe des eaux - redevance des fermiers et annuité de la dette - (en MF) - tableau n° 3 -

	Comptes administratifs					Budgets primitifs	
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
2° élément de la redevance d'exploitation	55,929	57,414	59,731	61,680	63,034	64,722	66,696
évolution	3,70 %	2,66 %	4,04 %	3,26 %	2,20 %	2,68 %	3,05 %
1er élément de la redevance (dette principale)	95,549	95,554	95,005	91,953	92,588	75,981	75,295
dette usine de secours	2,788	4,721	5,204	5,204	5,204	5,204	5,204
A - sous-total remboursement de la dette	98,337	100,275	100,209	97,157	97,792	81,185	80,499
évolution	0,57 %	1,97 %	-0,07 %	-3,05 %	0,65 %	-16,98 %	-0,84 %
amortissement du capital	33,218	37,363	48,073	38,587	42,571	39,861	43,927
charge des intérêts	65,429	63,198	53,090	56,130	57,891	34,748	33,712
B - sous-total annuité de la dette	98,647	100,561	101,163	94,71	100,462	74,609	77,639
évolution	5,89 %	1,94 %	0,60 %	-6,37 %	6,07 %	-25,73 %	4,06 %
A/B - part du remboursement dette sur l'annuité	99,69 %	99,72 %	99,06 %	102,58 %	97,34 %	108,81 %	103,68 %

Les dotations aux amortissements passent de 60 MF à 62,18 MF, dont 3,5 MF pour l'étalement des charges de l'indemnité de réaménagement de la dette de 1994 et 58,7 MF pour l'amortissement des ouvrages.

L'autofinancement, estimé à 44,5 MF, est en progression de 3,49 % par rapport à 1995, alors que les produits réels n'ont progressé que de 1,21 %. L'autofinancement brut (produits réels diminués des charges réelles) est évalué à 97,09 MF contre 94,30 MF au budget primitif 1995 (+ 3 %).

Budget primitif 1996 - budget annexe des eaux - charges d'exploitation (TTC) - (en F) - tableau n° 4 -

Compte	Libellés	Budget primitif 1995	Budget primitif 1996	Evolution 1996/1995 (%)
60	Achats et consommations	161 453	85 000	- 47,35
61	Services extérieurs	1 755 575	1 961 000	11,70
	- prestation ICARE	401 600	554 000	37,95
	- primes assurances	212 530	212 000	- 0,25
	- entretien, frais de stages, locations mobilières	391 445	195 000	- 50,18
	- locations immobilières	750 000	1 000 000	33,33
62	Autres services extérieurs	2 100 700	2 066 700	- 1,62
	- rémunérations	1 775 000	1 920 000	8,17
	- frais d'insertion	75 000	100 000	33,33
	- affranchissement et télécommunication	160 000	10 000	ns
	- frais de mission, services bancaires	90 700	36 700	ns
63	Impôts et taxes	2 552 030	3 006 056	17,79
	- versement transport, bonification d'intérêts	57 418	60 533	5,43
	- CNFPT	39 612	40 523	2,30
	- taxes foncières	1 200 000	1 700 000	41,67
	- redevance Voies navigables de France	1 200 000	1 150 000	- 4,17
	- autres impôts	55 000	55 000	0,00
64	Charges de personnel	8 996 337	9 324 087	3,64
	- rémunérations	4 810 986	5 631 183	17,05
	- cotisations URSSAF	776 168	652 872	- 15,89
	- CNRACL et mutuelles	3 223 433	2 984 282	- 7,42
	- médecine du travail, aides sociales	185 750	55 750	ns
65	Autres charges de gestion	1 410 000	750 000	- 46,81
	- contributions aux syndicats intercommunaux	560 000	0	ns
	- créances irrécouvrables	400 000	300 000	- 25,00
	- charges de gestion courante	450 000	450 000	0,00
66	Charges financières	34 748 472	33 711 576	- 2,98
	- intérêts à long et moyen termes	34 015 168	33 383 468	- 1,86
	- intérêts courus non échus	733 304	328 108	- 55,26
67	Charges exceptionnelles	5 162 520	5 197 312	0,67
	- syndicat Saône et Doubs	15 000	27 500	ns
	- comité social	65 520	67 550	3,10
	- capital usine de secours	4 932 000	4 932 000	0,00
	- rattachement des charges à l'exercice	100 000	100 000	0,00
	- annulation exercice antérieur, subventions	50 000	70 262	40,52
	Sûreté budgétaire	466 820	297 285	- 36,32
	Mouvements réels	57 353 907	56 399 016	- 1,66
68	Dotations aux amortissements	60 049 442	62 177 736	3,54
	- amortissements techniques	56 533 621	58 661 915	3,76
	- transfert de charge	3 515 821	3 515 821	0,00
	Autofinancement prévisionnel	43 000 000	44 500 000	3,49
total général des charges		160 403 349	163 076 752	1,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 147 700 606 F, ce qui représente une diminution de 24,48 MF par rapport à l'année précédente (- 14,82 %), 1995 ayant été marquée par un effort exceptionnel pour la ressource et le stockage de l'eau potable.

Les masses budgétaires sont alourdies par les écritures comptables liées à la TVA (constatation de la créance) qui s'élèvent à 13,436 MF en dépenses et en recettes.

Budget primitif 1996 - budget annexe des eaux - section d'investissement - présentation générale - (en F) - tableau n° 5 -

	Dépenses	Recettes	Charge nette
investissement opérationnel	80 539 000	22 296 121	58 242 879
mouvements financiers	67 161 606	125 404 485	- 58 242 879
total général	147 700 606	147 700 606	0

- L'investissement opérationnel -

Ce sont 80,54 MF qui sont investis dans les programmes de travaux pour assurer la sécurité des ressources, améliorer le stockage et la distribution d'eau potable sur le territoire communautaire.

10 MF sont prévus afin de continuer la mise en place du système de télégestion.

La pose de clapets antiretour sur les bouches de lavage implantées sur la voirie permet d'améliorer la protection du réseau contre les pollutions accidentelles. 4 MF pourraient y être consacrés en 1996.

La protection des champs captants peut être renforcée par l'installation de nouvelles barrières hydrauliques, l'aménagement d'un canal latéral et la mise en place d'un suivi de la nappe phréatique. Ces mesures seront poursuivies en 1996 pour 6 MF.

Le programme général de rénovation et d'extension des réseaux pourrait se réaliser à hauteur de 39 MF.

Pour le renouvellement des conduites, 8 MF sont prévus et 6 MF seront consacrés à la réalisation des nouveaux réservoirs.

Les recettes attendues de l'Agence de l'eau s'élèvent à 8,86 MF, soit en aides, soit en subventions. La TVA à recouvrer pour ces travaux s'élèverait à 13,436 MF.

Budget primitif 1996 - budget annexe des eaux - investissement opérationnel - (en F) - tableau n° 6 -

Opérations	Dépenses	Recettes	Charge nette
Maintenance	1 849 000	60 000	1 789 000
- informatique	1 799 000	60 000	1 739 000
- matériel	50 000		50 000
Sécurité des ressources	20 000 000	4 300 000	15 700 000
- télégestion	10 000 000	4 300 000	5 700 000
- suivi de la nappe	1 000 000	1 000 000	
- retours d'eau	4 000 000	4 000 000	
- barrières hydrauliques et canal latéral	5 000 000	5 000 000	
Travaux pour tiers	6 000 000	4 500 000	1 500 000

Programme non individualisé	38 690 000	0	38 690 000
-----------------------------	------------	---	------------

Autres réservoirs et réseaux	14 000 000	0	14 000 000
- renouvellement des conduites	8 000 000		8 000 000
- réservoirs	6 000 000		6 000 000
TVA		13 436 121	- 13 436 121
total des opérations	80 539 000	22 296 121	58 242 879

- Les mouvements financiers -

L'amortissement du capital de la dette, d'un montant de 43,9 MF fait l'objet d'une prise en charge par les compagnies fermières constatée en exploitation.

Les dotations aux amortissements des installations techniques (52,59 MF), l'autofinancement prévisionnel évalué à 44,5 MF et les créances liées à la TVA constituent des mouvements d'ordre budgétaire qui ne génèrent pas de flux de trésorerie.

Budget primitif 1996 - budget annexe des eaux - mouvements financiers de l'investissement - (en F) - tableau n° 7 -

Opérations	Dépenses	Recettes	Charge nette
Sûreté budgétaire	211 763		
Amortissements	9 587 135	62 177 736	
Dette	43 926 587	328 108	
- auprès des établissements de crédit	38 166 379		
- auprès de l'Agence de l'eau	485 696		
- usine de secours	4 932 000		
- intérêts courus non échus	342 512	328 108	
FCTVA		10 609	
Créances (TVA)	13 436 121	18 388 032	
Autofinancement prévisionnel		44 500 000	
total des mouvements financiers	67 161 606	125 404 485	- 58 242 879

B. Propose de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif de l'exercice 1996 du budget annexe des eaux arrêté à 310 777 358 F, tant en dépenses qu'en recettes.

2° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable public pour leurs montants par compte à deux chiffres pour la section d'investissement, et les classes 6 et 7 en section d'exploitation, à l'exception des comptes :

- 60 "achats et variations de stock",
- 61 "services extérieurs",

- 62 "autres services extérieurs",
- 709 "ristournes",

qui forment ensemble un chapitre.

3° - Décide l'attribution de subventions accordées telles qu'elles figurent dans l'état annexé au projet de budget.

4° - Maintient les durées d'amortissement des immobilisations à :

- 40 ans pour les bâtiments,
- 30 ans pour les réseaux,
- 10 ans pour les véhicules lourds,
- 5 ans pour les véhicules légers et les matériels d'exploitation.

5° - Confirme que, pendant l'année 1996, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales.~s'étendront également aux agents communautaires.

6° - Fixe la contre-valeur de la taxe de Voies navigables de France à 0,015 F HT le mètre cube d'eau potable facturé.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,